

COMMUNE DE BREAU DELIBERATION

Séance du 19 Décembre 2022

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9

Date de convocation :	12 Décembre 2022
Date d'affichage :	12 Décembre 2022

OBJET DE LA DELIBERATION

2022 -49 : Demande de subvention COR concernant les trottoirs rue de la chapelle Gauthier et rue de Fontainebleau

L'an deux mille vingt-deux le 19 Décembre à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. THIBAUD Alain (Maire).

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

THIBAUD ALAIN, COLLET GILLES, LEGRAND OLIVIER, FERRANDIS MYLENE, PASQUIER LAETTITA, GRAS ANITA, LESCURE MAGALI, VARIN ROMAIN

Etaient absents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

TREBUCHET ARNAUD, LAPRADE DANIEL, DELEVILLE KARYNE

Absents ayant donné pouvoir Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

DELEVILLE KARYNE A DONNE POUVOIR A COLLET GILLES
TREBUCHET ARNAUD A DONNE POUVOIR A THIBAUD ALAIN

Monsieur COLLET Gilles a été nommé secrétaire de séance

Vu le projet de réfection des trottoirs rue de la chapelle Gauthier et rue de Fontainebleau :

- Reprise complète des trottoirs des deux côtés de la chaussée, sur une largeur de 1,40m minimum, en enrobé avec changement de bordures,
- Création de poches de stationnements en encoche sur trottoir de chaque côté de la chaussée, et d'une place de stationnement pour handicapés en face du cimetière avec la création d'un passage piéton,
- Conservation des bandes d'espaces verts existantes et plantations complémentaires,
- Mise en place de dispositif de réduction de la vitesse des automobilistes avec la création d'une écluse en entrée de commune, et la création d'une zone 30 au carrefour RD57/RD227 avec marquage de la zone par un revêtement différencié en enrobé grenailé (enrobé réalisés par la CD77)
- Création d'un mini-giratoire au carrefour RD 57/RD 227, complètement franchissable, avec un anneau central de 3m de diamètre prévu en résine granitée de forme légèrement bombée, une ligne marquera l'anneau de 4m, les voies sur le giratoire font 6m de large.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande de subvention à l'état pour ces travaux prévus pour 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- D'autoriser M. le Maire à faire une demande de subvention de l'état pour le projet d'aménagement des trottoirs sur la rue de Mormant ;
- De demander une participation maximale à hauteur de 70% du montant H.T des travaux ;

Envoyé en préfecture le 07/01/2023
Reçu en préfecture le 07/01/2023
Affiché le
ID : 077-217700525-20230107-2022_49-DE

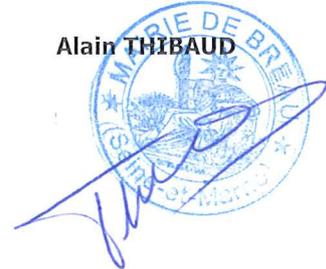
- Dit que le montant de ces travaux seront prévus au budget 2023 ;

Envoyé en préfecture le 07/01/2023
Reçu en préfecture le 07/01/2023
Affiché le
ID : 077-217700525-20230107-2022_49-DE

Ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme au registre
Bréau, le 20 Décembre 2022

Le Maire

Alain THIBAUD



M. le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.